

**AUCUNE DIFFUSION OU DISTRIBUTION OU PUBLICATION N'EST
AUTORISÉE EN TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT AUX ETATS-UNIS,
CANADA, JAPON OU AUSTRALIE**

Paris, France, le 29 juin 2006

Diatos lance son introduction en bourse sur Euronext Paris et Euronext Bruxelles

- **Fourchette indicative de prix applicable au Placement Global et à l'Offre à Prix Ouvert : entre 6,5 euros et 7,5 euros par action**
- **Taille de l'offre : 25 millions d'euros (hors option de sur-allocation)**
- **Nombre d'actions : jusqu'à 3.846.154 actions, représentant environ 35% du capital après augmentation de capital (hors option de sur-allocation)**
- **Clôture de l'offre prévue le 7 juillet 2006 pour l'Offre à Prix Ouvert et le 10 juillet 2006 pour le Placement Global**

Dr John Tchelingierian, Président Directeur Général de Diatos, a déclaré en commentant l'opération :

« Diatos est particulièrement fière d'annoncer aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse. Cette opération témoigne de l'ouverture progressive des marchés boursiers d'Europe continentale aux sociétés biopharmaceutiques européennes de premier plan. Elle intervient dans des conditions de marché difficiles mais avec le soutien et la confiance des actionnaires institutionnels de la société, et sur la base d'un projet d'entreprise validé, robuste et à très fort potentiel.

Depuis sa création en 1999, Diatos s'est portée et maintenue à la pointe du développement de nouvelles thérapies ciblées contre le cancer. Au moment de franchir une étape clef de son développement, Diatos a su valider ses choix stratégiques et dispose des capacités nécessaires à la poursuite de son développement et de sa transformation en société intégrée capable d'inventer, de développer puis de commercialiser des médicaments innovants contre le cancer. »

Conditions générales de l'Offre

L'introduction en bourse de Diatos sur le marché Eurolist by EuronextTM d'Euronext Paris et d'Euronext Bruxelles sera réalisée dans le cadre d'une offre d'actions nouvelles (l' « Offre ») comprenant :

- Une offre au public en France et en Belgique sous forme d'une offre à prix ouvert (l' « OPO »), principalement (mais non exclusivement) destinées aux personnes physiques ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement ouvert au public en France et en Belgique et un placement privé international dans certains pays.

Modalités de l'Offre

L'offre porte sur un nombre maximum de 3.846.154 actions (après exercice en totalité de l'Option de Surallocation), représentant environ 35% du capital social et des droits de vote de Diatos après augmentation de capital et remboursement des obligations émises par Diatos.

La fourchette indicative de prix par action offerte dans le cadre de l'Offre est comprise entre 6,5 euros et 7,5 euros.

Engagement de souscription et de conservation des principaux actionnaires de la Société

Les principaux actionnaires de Diatos se sont engagés, sous certaines conditions, à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre. Le montant cumulé de ces engagements s'élève à 9.384.544 euros.

Tous les actionnaires de la Société se sont par ailleurs engagés à conserver de façon ferme les titres qu'ils détiennent ou viendraient à détenir :

- pendant une durée de 12 mois, pour les titres émis depuis le 27 juin 2005 ;
- pendant une durée de 9 mois, pour les titres émis précédemment ;
- pendant une durée de 30 jours pour les titres qu'ils viendraient à souscrire dans le cadre de l'Offre.

Calendrier de l'Offre

L'OPO débutera le 29 juin 2006 et devrait se clôturer le 7 juillet 2006 à 17 heures (heure de Paris).

Le Placement Global débutera le 29 juin 2006 et devrait se clôturer le 10 juillet 2006 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Le prix de l'Offre devrait être fixé le 10 juillet 2006 et le début des négociations des actions Diatos sur le marché Eurolist by EuronextTM d'Euronext Paris et d'Euronext Bruxelles devrait avoir lieu le 11 juillet 2006.

Intermédiaires financiers

Société Générale et KBC Securities agissent en qualité de chefs de file et teneurs de livres associés.

Kepler Equities agit en qualité de Membre du syndicat de placement.

Les agents de placement des actions nouvelles en Belgique dans le cadre de l'OPO sont : KBC Securities - KBC Bank - CBC Banque - SG De Martelaere.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de visa 06-240 sont disponibles sans frais sur simple demande adressée au siège social de Diatos, 166, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris (France), auprès des établissements financiers introducteurs et des agents de placement en Belgique et peut être obtenu sur simple demande auprès de KBC Telecenter au +32 (0)3 283 29 70 et auprès de CBC Banque Info Services au +32 (0)800 920 20. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de Diatos (www.diatos.com), de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur les sites suivants : www.kbcsecurities.be et www.kbc.be.

Le logo Diatos ainsi que Vectocell® sont des marques déposées de Diatos SA

Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué ne constitue ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription d'instruments financiers. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions de Diatos n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit *Securities Act*.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT DIATOS

Présentation générale de la Société :

Constituée en 1999, Diatos (la « Société ») est une société biopharmaceutique vouée au développement et à la commercialisation de traitements innovants contre le cancer. La Société a pour activité principale la recherche, le développement et la commercialisation de nouvelles versions d'agents chimiothérapeutiques anti-cancéreux existants qui permettent un fort ciblage tumoral ou bénéficient d'une meilleure biodistribution. Son approche repose sur l'amélioration de médicaments chimiothérapeutiques anti-cancéreux largement utilisés et aux caractéristiques éprouvées dans le but de limiter le temps, les risques et les ressources traditionnellement nécessaires au lancement de nouveaux médicaments anti-cancéreux.

Diatos a bâti son portefeuille de médicaments et de candidats médicament grâce à une stratégie d'acquisition de licences et à son activité de recherche et développement interne à partir de ses plates-formes technologiques Vectocell et TSP. Le portefeuille de la Société comprend DaunoXome, médicament commercialisé pour le traitement du sarcome de Kaposi et en cours d'enregistrement pour celui de la leucémie myéloïde aiguë, et deux médicaments en cours de développement clinique pour le traitement de diverses tumeurs solides. Le portefeuille de Diatos comprend également des candidats médicament à des stades de développement plus précoces.

Principaux actionnaires de la Société :

Au 28 juin 2006, et avant remboursement des obligations remboursables en actions émises par la Société en juin 2005 et en février 2006, la structure de l'actionariat de la Société était la suivante :

	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote
Sofinnova Partners (a)	955 770	16,42 %
InterWest Partners (b)	699 260	12,01 %
Société Générale (c)	254 400	4,37 %
Sopartec	185 720	3,19 %
Institut Pasteur	210 000	3,61 %
AGF Private Equity (d)	516 970	8,88 %
GIMV (e)	1 221 250	20,98 %
Crédit Agricole Private Equity (f)	600 550	10,32 %
NIF (g)	285 720	4,91 %
Innoven (h)	575 550	9,89 %
Medarex	234 110	4,02 %
Autres	80 790	1,39 %
TOTAL	5 820 090	100 %

(a) Sofinnova Capital III FCPR et Sofinnova Partners.

(b) InterWest Partners VIII LP, InterWest Investors Q VIII LP et InterWest Investors VIII LP.

(c) SGAM Innovation 1 FCPI, SOGE Innovation FCPI, SOGE Innovation 2 FCPI.

(d) AGF Innovation FCPI, AGF Innovation 4 FCPI.

(e) GIMV NV, Adviesbeheer GIMV Life Sciences, Biotech Fonds Vlaanderen.

(f) Crédit Lyonnais Innovation 2 FCPI, Crédit Lyonnais Innovation 3 FCPI, Crédit Lyonnais Venture Capital.

(g) NIF Ventures Co Ltd, Investment Entreprise P. NIF 21-1.

(h) Innoven 2000-4 FCPI, Innoven 2001-5 FCPI, Innoven 2002-6 FCPI, Poste Innovation FCPI, Poste Innovation 2 FCPI, Poste Innovation 3 FCPI.

But de l'introduction en bourse :

L'introduction en bourse doit permettre à la Société de poursuivre son développement afin de devenir une société biopharmaceutique intégrée centrée sur la recherche, le développement et la commercialisation de thérapies ciblées dans le cancer.

Le produit net de l'émission d'actions réalisée dans le cadre de l'introduction en Bourse sera principalement affecté à la recherche et au développement des candidats médicament de Diatos ainsi qu'à la mise en place progressive d'une structure de vente et de marketing en vue de la commercialisation de DaunoXome, un médicament anti-cancéreux dont la Société vient d'acquérir la licence. La Société entend également investir au cas par cas dans l'acquisition de nouvelles licences, candidats médicament et plates-formes technologiques.

DESCRIPTION DE L'OFFRE

Structure de l'Offre :

La diffusion dans le public des actions nouvelles émises par la Société concomitamment à son introduction en bourse sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France et en Belgique sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement (mais non exclusivement) destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement ouvert au public en France et en Belgique et un placement privé international dans certains pays, en dehors des États-Unis d'Amérique (à l'exception du placement d'Actions Nouvelles auprès d'un actionnaire existant et d'un titulaire d'obligations remboursables en actions, tous deux de nationalité américaine).

Si la demande dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 15 % du nombre total d'actions offertes, avant exercice de l'option de surallocation (l'« **Option de Surallocation** »).

Principales caractéristiques de l'Offre :

Nombre et provenance des actions offertes :

La Société a l'intention d'offrir, si les conditions de marché le permettent :

- un maximum de 3 846 154 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), représentant environ 11,69 % du capital après augmentation de capital et remboursement des obligations remboursables en actions émises par la société en juin 2005 et en février 2006 (les « **ORA** »). Ce nombre est calculé sur la base du produit brut de l'Offre, hors exercice de l'Option de Surallocation, soit environ 25 millions d'euros, et d'un prix d'émission des Actions Nouvelles égal à la borne inférieure de la fourchette indicative de prix applicable à l'Offre, soit 6,5 euros ;
- un maximum de 576 923 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « **Actions Supplémentaires** ») égal à 15 % de l'émission initiale et représentant environ 5 % après augmentation de capital et remboursement des ORA, calculé sur la base du produit brut de l'Option de Surallocation, soit 3,75 millions d'euros, et d'un prix d'émission des Actions Nouvelles égal à la borne inférieure de la fourchette indicative de prix applicable à l'Offre, soit 6,5 euros ;

Les Actions Nouvelles et les Actions Supplémentaires sont désignées ensemble les « **Actions Offertes** » ;

Produit brut de l'Offre :

Il est envisagé que le produit brut de l'Offre représente un montant d'environ 25 millions d'euros hors exercice de l'Option de Surallocation. Ce montant pourra être augmenté, le cas échéant, d'un montant de 3,75 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Fourchette indicative de prix :

Les Actions Offertes seront émises à un prix compris entre 6,5 et 7,5 euros par action. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif (le « **Prix de l'Offre** ») qui pourra se situer en dehors de cette fourchette.

Date de jouissance des Actions Offertes :

Les Actions Offertes porteront jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Produit net de l'émission :

Le produit net de l'Offre devrait s'établir à environ 22,29 millions d'euros hors exercice de l'Option de Surallocation et 25,83 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Frais et charges liés à l'Offre :

Les frais légaux et administratifs et les commissions versées aux intermédiaires financiers dans le cadre de l'Offre sont estimés environ 2,71 millions d'euros (2,92 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation).

Engagement de souscription :

Les principaux actionnaires institutionnels de la Société, Sofinnova Partners, InterWest Partners VIII LP., SGAM SA, AGF Private Equity SA, GIMV NV, Adviesbeheer GIMV Life Sciences, Biotech Fonds Vlaanderen, Crédit Agricole Private Equity SA, Innoven Partenaires SA et PharmaBio Development, Inc., se sont engagés, sous certaines conditions, individuellement auprès de la Société à placer, directement ou par le biais de fonds gérés par eux, un ordre de souscription pour des Actions Offertes. Le montant cumulé de ces engagements s'élève à 9 384 544 euros.

Garantie :

Le placement des Actions Nouvelles fera l'objet d'une garantie par KBC Securities et Société Générale (les « **Etablissements Garants** »). Le contrat de garantie comportera une clause de résiliation.

Engagement de conservation :

La quasi totalité des porteurs de valeurs mobilières émises par la Société se sont engagés à conserver les titres qu'ils détiennent ou viendraient à détenir :

- pendant une durée de 24 mois, décomposée en deux périodes de 12 mois, pour les titres émis depuis le 27 juin 2005 ;
- pendant une durée de 18 mois, décomposée en deux périodes de 9 mois, pour les titres émis précédemment ;
- pendant une durée de 90 jours, décomposée en une période de 30 jours et une période de 60 jours, pour une partie des titres qu'ils viendraient à souscrire dans le cadre de l'Offre ;
- pendant une période de 30 jours pour le reste des titres qu'ils viendraient à souscrire dans le cadre de l'Offre.

Au cours de la deuxième période de chacune de trois premières durées, une cession est néanmoins possible dans le cadre d'un placement organisé conjointement ou individuellement par les Etablissements Garants.

Etablissements chefs de file et teneurs de livre associés :



KBC Securities : Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles, Belgique.



Société Générale : 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Membre du Syndicat de Placement :



Kepler Equities : 112, avenue Kléber, 75116 Paris, France.

Calendrier indicatif de l'Offre

28 juin 2006 :	Visa de l'Autorité des marchés financiers.
29 juin 2006 :	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert en France et du Placement Global en France et en Belgique.
30 juin 2006 :	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert en Belgique.
7 juillet 2006 :	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris).
10 juillet 2006 :	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris). Fixation du Prix de l'Offre. Signature du contrat de garantie. Communiqué de presse en France et en Belgique indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'OPO dont le taux de service des particuliers et avis d'Euronext Paris de résultat de l'OPO.
11 juillet 2006 :	Publication du Prix de l'Offre et du résultat de l'OPO dans la presse belge. Début des négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et d'Euronext Brussels. Début de la période de stabilisation éventuelle.
13 juillet 2006 :	Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre.
10 août 2006 :	Fin de la période de stabilisation éventuelle. Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation.

ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR LE MARCHE EUROLIST D'EURONEXT

Nombre d'actions dont l'admission sur le marché Eurolist by Euronext™ est demandée :

La Société a demandé l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et d'Euronext Brussels :

- des 5 820 090 actions existantes représentant environ 53,17 % du capital après augmentation de capital et remboursement en actions des ORA ;
- d'un maximum de 1 278 963 actions nouvelles, représentant 11,69 % du capital après augmentation de capital et provenant du remboursement en actions des ORA sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative de prix applicable à l'offre ;
- d'un maximum de 3 846 154 Actions Nouvelles ;
- d'un maximum de 576 923 Actions Supplémentaires.

Début des négociations : le 11 juillet 2006.

Du 11 au 13 juillet 2006, les actions de la Société seront négociées sur Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « DIATOS – PROMESSES » et sur Euronext Brussels sur une base de « *as-if-and-when-issued* », soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des actions nouvelles.

Code ISIN : FR0004157618

Codes mnémoniques : DTS sur Euronext Paris et DTSB sur Euronext Brussels.

Etablissement chargé du service des titres et du service financier : BNP Paribas Securities Services S.A.

FACTEURS DE RISQUES

La Société attire l'attention du public sur la rubrique "facteurs de risques" du prospectus figurant au chapitre 4 du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2006 sous le numéro I.06-057 et à la section 2 de la note d'opération.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires, peuvent être obtenus sur simple demande adressée au siège social de la Société situé 166, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et peuvent être consultés sur rendez-vous au siège administratif de la Société situé 3-5 impasse Reille, 75014 Paris.

Des exemplaires du prospectus établis par la Société et visé par l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2006 sous le numéro 06 – 240 sont disponibles, sans frais, auprès de la Société, auprès de KBC Securities, de Kepler Equities et de Société Générale ainsi qu'auprès des agents de placement en Belgique. Il peut être obtenu sur simple demande auprès de KBC Telecenter au +32 (0)3 283 29 70 et auprès de CBC Banque Info Service au +32 (0)800 920 20. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (<http://www.diatos.com>), de l'AMF (www.amf-france.org) et sur les sites suivants : www.kbcsecurities.be et www.kbc.be.

CONTACTS

Informations Générales

Dr John Tchelingierian, Ph.D., Président Directeur Général
c/o Mme Virginie Leplat, Responsable Administration et Ressources Humaines
Tel.: +33-(0)1-53-80-93-80, Email: vleplat@diatos.com

&

c/o M. Guillaume Dussert, Chargé de Communication et Marketing
Tel.: +33-(0)1-53-80-93-83, Email: gdussert@diatos.com

Contacts Presse

Northbank Communications
Mme. Katja Stout / Mme. Christelle Kerouedan
Tel: +44 (0)20 7886 8150
k.stout@northbankcommunications.com / c.kerouedan@northbankcommunications.com

Relations Investisseurs

M. Christophe Bourrilly, Directeur Financier
Tel.: +33-(0)1-53-80-93-78, Email: cbourrilly@diatos.com

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué ne constitue ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription d'instruments financiers. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions de Diatos n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit *Securities Act*.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005.